

Compte rendu de la séance du vendredi 12 avril 2019

Président de séance : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE

Présents : Monsieur Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire
Monsieur Michel GUILBERT, Monsieur Jacques TOUBOULIC, Monsieur Georges SEBILLAUT, Adjoint
Monsieur Antonin GIBERT, Madame Patricia NOREL, Madame Laurence HOURLIER, Monsieur Gérard JOVET, Monsieur Dominique GUERIN DE VAUX (arrivé à 18h10) Madame Anne COLLINOT, Conseillers

Représentés : Monsieur Jean-Louis DROUARD par Monsieur Antonin GIBERT, Madame Mélanie BRESSON par Madame Laurence HOURLIER, Madame Anne MILLOT par Madame Anne COLLINOT, Madame Caroline DALLE-NOGARE par Monsieur Jacques TOUBOULIC

Début de séance : 18 h 00

Ordre du jour:

- Location d'un garage communal
- Information et délibération concernant la location du village de vacances
- Délibération concernant la participation 2019 au Syndicat Intercommunal des collèges et lycées de Toucy pour 4 élèves transportés
- Délibération concernant l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune
- Travaux de voirie 2019. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCAVM et délibération
- Vote des 3 taxes
- Vote des comptes de gestion du comptable public pour 2018 concernant les budgets de l'eau, de l'assainissement et de la commune
- Vote des comptes administratifs 2018 concernant les budgets de l'eau, de l'assainissement et de la commune
- Vote des budgets primitifs 2019 pour l'eau, l'assainissement et la commune.
- Courriers divers

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019 est adopté à la majorité.

M. Drouard par le biais de M. Gibert fait savoir qu'il vote contre ce compte rendu car il n'y a eu aucune mention de l'échange sur le sujet de l'école.

M. Jovet dit qu'il vote contre également car son intervention n'a pas été indiquée dans le compte rendu.

1) LOCATION D'UN GARAGE COMMUNAL (D 2019 020)

Considérant qu'un garage communal est libre,

Considérant la demande écrite de M. David BONHOMME de louer un garage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de louer le garage communal N°6 situé route d'Asnières à M. David BONHOMME, à compter du 1er avril 2019.

Autorise le Maire à signer le contrat de location.

2) LOCATION DU VILLAGE VACANCES (D 2019 021)

Considérant que notre village vacances est désormais inoccupé

Considérant la nécessité de continuer à faire vivre ce site en particulier et Châtel-Censoir en général

Considérant la proposition non aboutie d'un couple de gérant de camping

Considérant le dossier complet de l'association Animation Vacances Loisirs (AVL) avec présentation de l'association, projet de développement et budget prévisionnel.

Considérant que AVL propose deux budgets, l'un avec investissement de la commune pour un loyer annuel de 27 500.00€, l'autre sans investissement de la commune pour un loyer en 2019 de 10 000.00€ et un loyer en 2020 de 25 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 3 abstentions (Mme Collinot jugeant prématuré de délibérer sans avoir pris le temps d'étudier les documents au préalable et d'en avoir discuté) et 11 voix pour,

ACCEPTE de louer à l'association Animation-Vacances-Loisirs

PRECISE que cette location s'entend sans investissement de la commune

DIT que la location commencera le lundi 6 mai 2019 et se terminera le 05 mai 2021

AUTORISE le Maire à faire intervenir Maître Guillaume Dinet pour l'élaboration du bail précaire et à en payer les frais auprès de l'étude.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision

3) ONF (D 2019 023)

Monsieur le Maire expose

VU l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF) pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1er juillet 2019 contre lequel les représentants des communes forestières ont votés lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que génèrerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois,

Considérant que la libre administration des communes est baffouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'onf en lieu et place des services de la DGFIP

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4) TRAVAUX DE VOIRIE 2019 (D 2019 024)

Considérant les besoins de travaux de voirie sur la commune,

Considérant le devis de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan établi comme suit :

- Dérasement avec évacuation, curage de fossés et création de fossés pour 2 464.56€ TTC

- Nettoyage de la chaussée et enduit du chemin de la Forêt, de la RD n°21 au 1er carrefour et du 1er carrefour à la limite de la commune de Lichères pour un montant de 9 339.19€ TTC

Considérant le montant total de travaux s'élevant à 11 803.75€

Considérant que le fonds de concours de la CCAVM pour l'année 2018 d'un montant de 7 147.48€ n'a pas été utilisé et est prorogé pour encore deux années.

Considérant que le fonds de concours pour l'année 2019 s'élève à 6 567.95€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Communauté de communes pour un montant total de 11 803.75€

CONFIE la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCAVM

AUTORISE le Maire à signer la convention de Maîtrise d'ouvrage délégué "Travaux de voirie et de signalisation routière" 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter le fonds de concours à la Communauté de Communes pour un montant de 6000.00€

5) VOTE DES 3 TAXES (D 2019 026)

Considérant les taux des taxes de 2018,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver les mêmes taux que l'an dernier, à savoir :

	CHATEL-CENSOIR	NATIONAL	DEPARTEMENTAL
Taxe d'habitation	19.42%	24.54%	24.32%
Taxe foncière sur bâti	16.60%	21.19%	21.26%
Taxe foncière sur non bâti	37.00%	49.67%	46.07 %

6) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE (D 2019 027)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques TOUBOULIC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire après s'être fait

présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		93 442.94		259 479.05		352 921.99
Opérations exercice	406 752.56	250 413.58	764 748.92	821 376.83	1 171 501.48	1 071 790.41
Total	406 752.56	343 856.52	764 748.92	1 080 855.88	1 171 501.48	1 424 712.40
Résultat de clôture	62 896.04			316 106.96		253 210.92
Restes à réaliser	38 754.18	102 046.00			38 754.18	102 046.00
Total cumulé	101 650.22	102 046.00		316 106.96	38 754.18	355 256.92
Résultat définitif		395.78		316 106.96		316 502.74

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE (D 2019 028)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 316 106.96€**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	259 479.05
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT 56 627.91
Résultat cumulé au 31/12/2018	316 106.96
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	316 106.96
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	50 418.50
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	316 106.96

8) VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE (D 2019 029)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Bertrand,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

9) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU (D 2019 030)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques TOUBOULIC délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 968.77				14 968.77	
Opérations exercice	23 619.17	26 192.84	15 704.02	21 369.78	39 323.19	47 562.62
Total	38 587.94	26 192.84	15 704.02	21 369.78	54 291.96	47 562.62
Résultat de clôture	12 395.10			5 665.76	6 729.34	
Restes à réaliser	3 000.00				3 000.00	
Total cumulé	15 395.10			5 665.76	9 729.34	
Résultat définitif	15 395.10			5 665.76	9 729.34	

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la

sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

10) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EAU (D 2019 031)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 5 665.76€** décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)		
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		1 623.91
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	5 665.76
Résultat cumulé au 31/12/2018		5 665.76
A.EXCEDENT AU 31/12/2018		5 665.76
Déficit résiduel à reporter		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		5 665.76
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)		

11) VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EAU (D 2019 032)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Bertrand,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

12) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT (D 2019 033)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacques TOUBOULIC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		106 785.50		26 653.82		133 439.32
Opérations exercice	7 371.63	7 060.03	10 578.19	16 076.97	17 949.82	23 137.00
Total	7 371.63	113 845.53	10 578.19	42 730.79	17 949.82	156 576.32
Résultat de clôture		106 473.90		32 152.60		138 626.50
Restes à réaliser	50 000.00	40 000.00			50 000.00	40 000.00
Total cumulé	50 000.00	146 473.90		32 152.60	50 000.00	178 626.50
Résultat définitif		96 473.90		32 152.60		128 626.50

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

13) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ASSAINISSEMENT (D 2019 034)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 32 152.60€** et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		26 653.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		18 219.82
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT	5 498.78
Résultat cumulé au 31/12/2018		32 152.60
A.EXCEDENT AU 31/12/2018		32 152.60
Solde disponible affecté comme suit:		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		32 152.60

14) VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT (D 2019 035)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE Bertrand,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

15) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES COLLEGE ET LYCEE DE TOUCY POUR LES TRANSPORTS (D 2019 022)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement du Syndicat Intercommunal des Collège et Lycée de Toucy pour les transports, pour l'année scolaire 2018/2019.

Le montant annuel est de 43.53€ par élève transporté. Cette participation concerne 4 enfants dans notre commune soit un total de 174.12€

16) VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE (D 2019 041)

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

Fonctionnement :

En recettes à la somme de : 1 145 485.96 Euros

En dépenses à la somme de : 1 145 485.96 Euros

Investissement :

En recettes à la somme de : 284 850.22Euros

En dépenses à la somme de : 284 850.22 Euros

17) VOTE DU BUDGET DE L'EAU (D 2019 042)

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de l'eau comme suit :

Fonctionnement :

En recettes à la somme de : 21 146.00 Euros

En dépenses à la somme de : 21 146.00 Euros

Investissement :

En recettes à la somme de : 45 041.10 Euros

En dépenses à la somme de : 45 041.10 Euros

18) VOTE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT (D 2019 043)

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 de l'assainissement comme suit :

Fonctionnement :

En recettes à la somme de : 47 098.60 Euros

En dépenses à la somme de : 47 098.60 Euros

Investissement :

En recettes à la somme de : 267 422.50 Euros

En dépenses à la somme de : 267 422.50 Euros